

LIBERTÉ, ÉGALITÉ. NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

(Ere vulgaire)

NONIDI 9 Nivôse.

Lundi 29 Décembre 1794.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des Moulins, n°. 500, au coin de la rue Thérèse. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CRAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

SILÉSIE.

De Breslaw, le 4 décembre.

La reddition de Varsovie avoit interrompu le cours des postes, & nous avons été plusieurs jours sans en recevoir de nouvelles. Il nous est enfin venu trois courriers à la fois. Voici le précis des nouvelles qu'ils nous ont apporté.

« L'ancienne constitution est rétablie ad interim; toutes les anciennes troupes sont désarmées, toutes les piques ont été brûlées, & tout le fer en a été jeté à l'eau.

« Il n'y a que très-peu de Russes dans la ville, & le commandement provisoire en est donné au général de Buxhövden. Le roi aura une garde de Polonais, dont on fait choix.

« Le comte de Suwarow occupe, non pas un appartement au château, mais une simple maison de particulier, & veille avec un soin religieux à l'exacte observation de tout ce qu'il a promis.

« Le comte Ignace Potocki, que les uns ont dit en état d'arrestation, & que d'autres ont envoyé, pieds & poings liés, en Russie, a juré fidélité à l'ancienne constitution, & n'a éprouvé aucun empêchement à se retirer dans une de ses terres.

« On attend un courrier de Pétersbourg pour savoir quel sort est réservé à la Pologne, & à quels arrangemens elle aura à se soumettre.

« Le 22 novembre, les généraux Wawrzewski, Gedroic, Gielduc, Dombrowski & Niesiolowicy, derniers partisans de la confédération de Cracovie, sont arrivés à Varsovie comme prisonniers de guerre.

« Les Russes cantonnés autour de Varsovie, vont entrer dans les quartiers d'hiver: le quartier-général du comte Suwarow sera à Wengrow ou à Sokolow, à douze lieues de la capitale. Alors le lieutenant-général Derfelden commandera la division de Varsovie.

« Le lieutenant-général baron de Fersen a eu, pour la victoire remportée à Maciewicy, le cordon de Saint-George, de la seconde classe, une épée d'or, & une terre en Livonie.

Le prince Joseph Poniatowski est à Varsovie; le corps qu'il commandoit a rendu les armes aux Prussiens; les soldats prennent parti dans nos régimens, ou s'établissent dans la Prusse méridionale.

« Le ci-devant ministre de Pologne, près la cour de Russie, M. Deboli, est actuellement à Pétersbourg, où il a de fréquentes conférences avec le cabinet impérial.

« La décision de Pétersbourg sur le sort réservé à la Pologne, est bien pressentie par beaucoup de gens; mais on suppose que le sort de cette nation sera encore quelque-tems incertain, attendu, dit-on, les arrangemens à faire entre les cours qui ont un droit de force presque égal à la gouverner. Ce qui ôte tout espoir aux amis de liberté de la voir reparoitre en Pologne, c'est le besoin impérieux qu'ont les ennemis de cette liberté de se tenir unis pour l'empêcher de renaitre. Ainsi on suppose que les cours de Berlin & de Vienne s'entendront avec celle de Pétersbourg pour consolider l'asservissement complet des Polonais, ensemble ou séparément.

ALLEMAGNE.

Des environs de Mayence, le 12 décembre.

Il arrive journellement des renforts pour la garnison de cette place, ainsi que pour celle de Cassel. Le 10, un bataillon du régiment de Manfredini entra à Mayence avec ses canons: le même jour, un bataillon prussien arriva à Cassel, & tous les villages environnans de ces deux places vont être garnis de troupes prussiennes: afin d'éviter toute surprise, on a établi une trentaine de vedettes de hussards qui se correspondent; & qui au besoin avertiront toutes les parties de l'armée de se réunir, dans le cas que les Français viennent à faire quelque mouvement inquietant.

Dans ce moment, on observe une parfaite tranquillité de part & d'autre, ce qu'on doit sur-tout attribuer à la rigueur de la saison. Ces jours derniers, un officier français, précédé d'un trompette, parut aux avant-postes & y remit une dépêche du commandant général de l'armée

de la république, portant invitation au commandant de la place de bien traiter les prisonniers, avec offre de réciprocité de bon traitement pour les prisonniers prussiens & autrichiens.

Le feld-maréchal de l'Empire, Stauder, est arrivé à Mayence, & a pris le commandement de la division des troupes des cercles.

Le bruit de négociations entamées pour la paix continue à circuler dans nos contrées; le peuple accueille ce bruit avec le plus vif intérêt. Les habitans ont cessé de croire à la rigueur de l'indiscipline française, depuis qu'on a cessé de leur peindre les Français sous les couleurs les plus noires, & les paysans allemands se louent assez généralement de ces nouveaux hôtes.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 3 nivôse (23 décembre), v. st.

Les troupes républicaines, cantonnées à Pat, font à chaque instant des incursions jusques sous les glacis de Berg-Op-Zoom, où elles occasionnent de fréquentes alarmes. Le gouverneur de cette forteresse, pour éviter à l'avenir des surprises, vient de faire cantonner en avant de la place plusieurs escadrons de cavalerie avec des piquets d'infanterie, que l'on relève au bout de quelques jours: au moyen de ces précautions, il est instruit quand les Français s'avancent, & il a le tems de se précautionner. La garnison de Berg-Op-Zoom vient d'être renforcée de deux régimens d'infanterie hollandaise venant de la Gueldre, savoir: le régiment de Nassau-Usinghen & d'Orange-Gueldre. Malgré ces précautions, les Français se sont avancés ces jours passés jusqu'à une demi-portée de canon de cette place, & ils ont enlevé une patrouille ennemie avec beaucoup de bestiaux.

Du côté de Breda, cette place se trouve extrêmement resserrée en ce moment, & de tems à autre même l'on y jette des bombes: comme les républicains sont en assez grand nombre dans cette partie des Provinces-Unies, & qu'ils viennent encore d'y être renforcés, ils ont pris des positions à une certaine distance de Gertruydenberg & de William-Stad, qui ne laissent pas d'inquiéter les commandans de ces places. William-Stad, outre les inondations qui l'entourent, est encore défendu par plusieurs bâtimens armés qui bordent ses côtes.

Les ouvrages avancés de la forteresse de Luxembourg s'étendent à plus d'une demi-lieue en avant de la place, ce qui donne à la garnison la facilité de laisser au pâturage les bestiaux destinés pour sa subsistance. Mais l'armée française qui entoure cette ville, afin d'empêcher l'ennemi de profiter de cette aisance, pour avoir de la viande fraîche, a fait dresser plusieurs batteries qui tirent continuellement sur les glacis, quand on y apperçoit quelque chose. La garnison autrichienne, incommodée de ce feu, vient de faire une sortie vigoureuse; mais sans effet, puisqu'elle a été repoussée.

F R A N C E.

De Paris, le 9 nivôse.

On apprend de Milan que l'illustre *Becaria*, auteur du *Traité des délits et des peines*, vient d'y mourir. Cet ouvrage fut un éveillé donné à la barbarie de la jurisprudence criminelle de tous les états alors despotiques de

l'Europe. Léopold, grand duc de Toscane, fut le premier & le seul souverain qui eût le courage de puiser dans le *Traité des délits et des peines*, l'idée d'un nouveau code criminel pour ses états. Ce traité parvint en France, où il eût assez de peine à obtenir les honneurs de la traduction: cependant il parut, & deux jurisconsultes justement estimés, Dupaty & Macretelle, rendirent à cet ouvrage un juste tribut d'éloges. Nous pouvons ajouter ici que Léopold témoigna par une lettre au traducteur de son code criminel, sa satisfaction de ce qu'il l'avoit fait connoître à une nation éclairée, dont le suffrage lui étoit infiniment précieux. Ce traducteur est l'un des rédacteurs de cette feuille.

On écrit du port de la Montagne, en date du 26 frimaire, que les représentans du peuple Servieres & François, ont passé par ici, & sont repartis le lendemain pour Nice, accompagnés par leur collègue Jeanbon-Saint-André. De grands préparatifs d'embarquement se font, & tous les bâtimens de transport sont en réquisition. Des bataillons arrivent tous les jours, & toute notre escadre est présentement mouillée en grande rade. Tout nous annonce une grande expédition.

Les nouvelles de Corse portent que les habitans sont aux prises avec les anglais, & que le parti républicain prend de la consistance. Il n'attend plus que la descente des français, pour chasser & les anglais & les paolistes. Ces nouvelles intéressantes se confirment & on les donne pour certaines.

Des lettres d'Angers portent que l'amnistie accordée aux rebelles de la Vendée continue à produire les plus heureux effets. Le nommé Martin, l'un de leurs chefs les plus redoutés, tant par son courage, que par l'influence qu'il avoit sur les gens de son parti, vient d'arriver en cette ville avec trente de ses compagnons, où il a déposé ses armes.

Le bruit se répand qu'il vient d'être conclu un traité de commerce & d'union entre la république française & la régence d'Alger.

On lit dans le journal du Batave la note suivante:

« Sans doute les membres de la crête sacrée ont formé un plan d'expédier & les représentans & les journalistes qui défendent les principes; car, un instant avant la sortie de Duhem, Gaston est venu me trouver dans ma loge, pour m'inviter à me battre en duel avec lui, parce que dans l'article de la séance d'avant-hier je l'ai dépeint au naturel; & sur l'observation que je lui ai faite, qu'il étoit représentant & comme tel inviolable, qu'ainsi je ne pouvois accepter son duel, il m'a menacé de me bruler la cervelle par-tout où il me trouvera, si je ne me bats pas avec lui ».

Signé, DUSAULCHOY.

Il paroît constant que les ennemis extérieurs de la république, éclairés enfin sur les principes de notre gouvernement & sur la force qui doit résulter de son ensemble & de sa sagesse, songent très-sérieusement à nous demander la paix. L'Angleterre seule s'efforce de diminuer le besoin qu'elle en a; mais là c'est le ministère & non le peuple qui se fait illusion; car le peuple anglais pense comme les peuples de l'Allemagne & de la

Hollande sur le besoin général de renouer ses relations commerciales avec une nation grande, libre & généreuse.

Les ennemis de l'intérieur se débattent en vain pour nous ramener à ces temps d'orage qui rendoient notre révolution en même-temps funeste & odieuse aux bons citoyens jaloux de savourer les doux fruits de la liberté. Si l'opinion publique s'est prononcée contre des agitateurs intéressés, ce n'est pas encore assez; il semble que le gouvernement doit encore ajouter à la force de cette opinion prononcée en sa faveur, en secondant de toute sa puissance la compression des malveillans sous quelque masque qu'ils se couvrent. L'intérêt de la patrie & de la république exige un dévouement sans bornes de la part de nos représentans. Faisons aimer le gouvernement, si nous voulons qu'il prospere; rappelons sans cesse combien les horreurs de la dernière tyrannie lui avoient enlevé d'affections, & que c'est de l'impossibilité du retour à de pareilles horreurs que naîtra la confiance, le premier des ressorts de tout gouvernement quelconque, parce que la confiance mène à l'amour, & que l'amour cherche & trouve à conp sûr les moyens de resserrer les liens du gouvernement qu'il chérit.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de BENTABOLLE.

Suite de la séance du 7 nivôse.

Voici les discours de Barrere & de Collot-d'Herbois, que nous avons promis hier.

Barrere. — Citoyens, vous venez de remplir un vœu que nous formions depuis long-tems : depuis long-tems nous aspirions au moment où notre conduite seroit soumise à la justice suprême de la convention : poursuivis par des pamphlets, abreuvés d'amertumes, couverts d'opprobres, sans l'avoir mérité, c'est vers elle que nous tournions nos regards; & si vous ne l'eussiez décrété, nous aurions provoqué nous-mêmes l'examen qui doit nous restituer l'opinion publique & l'estime de nos concitoyens, qui n'eût jamais dû s'écarter de nous.

En attendant le jour où il nous sera permis de développer nos moyens de défense, j'ai demandé la parole pour vous faire connoître deux faits essentiels : je ne prétends inculper personne; on le verra par la manière grande & généreuse dont nous repousserons les accusations dirigées contre nous. Mais des pamphlets horribles circuloient; ils empoisonnoient la seule chose qui fasse & qui maintienne les révolutions, l'opinion publique. Nous avons cherché à établir, dans un mémoire justificatif, combien elle étoit égarée par des passions individuelles, ou par des feux souterrains. Nous nous sommes adressés aux inspecteurs de la salle, pour être autorisés à faire imprimer ce mémoire; le résultat a été qu'il ne pouvoit être livré aux presses de l'imprimerie nationale. Ainsi a été retardée la publication de ce mémoire, qui n'auroit point pu paroître, si nous n'avions trouvé un imprimeur patriote qui, supérieur aux craintes & aux dangers, a bien voulu s'en charger, & y faire travailler nuit & jour, pour nous le rendre dans le plus court délai.

Voici l'autre fait.

Lorsque nous mêmes que les comités réunis s'occupoient des dénonciations portées contre nous, nous y fûmes : on nous fit un accueil favorable; mais on nous imposa

un silence absolu sur nos moyens de défense; on nous dit qu'ils devoient être produits à la tribune, & seulement là, & à la commission, s'il y en avoit une de créée. Cependant une seule observation pouvoit être un trait de lumière propre à éclairer nos collègues, lorsqu'il s'agissoit de rendre justice à des hommes qui se sont constamment maintenus dans la voie du patriotisme : c'est pourquoi Vouland observa, & nous ensuite, que les inculpations qui nous étoient adressées tenoient aux matières de gouvernement; qu'en effet, si nous n'eussions pas gouverné, nous ne serions pas l'objet d'une accusation; qu'il résultoit de là, que les membres qui avoient partagé avec nous le fardeau du gouvernement, étoient nécessairement, ou témoins, ou complices, ou défenseurs nés dans cette affaire. Notre conclusion fut donc de demander qu'on les entendît : nous ne savons pas si cela a été fait.

J'ajoute, qu'ayant demandé communication des pièces déposées contre nous, elle nous fut refusée; on nous répondit que la loi parloit, & que ce n'étoit qu'à la commission qu'il seroit permis de nous les faire connoître.

Je devois dire ces faits aux amis de la patrie, à ceux qui aiment que la plus grande latitude soit accordée aux accusés dans leur défense; c'est à quoi je me bornerai dans ce moment.

Collot-d'Herbois. — Je commencerai mes observations par ce qui a été dit par Barrere, relativement aux obstacles que nous avons rencontrés pour faire imprimer notre défense; car sans doute ils ont dû causer beaucoup d'étonnement aux membres de cette assemblée. La vérité est que la première fois que nous témoignâmes aux inspecteurs de la salle notre désir à ce sujet, ils convinrent qu'il étoit impossible de ne pas accueillir notre demande, & ils nous parurent dans les dispositions les moins équivoques.

Je commence par cette déclaration, parce qu'elle est vraie; mais le soir nous apprîmes, par un arrêté du comité des inspecteurs, que nous ne pouvions faire imprimer notre mémoire à l'imprimerie nationale, sans avoir préalablement obtenu un décret de la convention. Voilà pourquoi je demandai la parole il y a quelques jours; un décret me repoussa de la tribune; & à cette époque, telle fut notre position critique que nous étions obligés d'opter entre le silence qu'on prenoit pour un aveu, ou la nécessité de mettre le trouble dans l'assemblée si nous insistions dans cette alternative. Je pris la résolution de me taire; mais aujourd'hui que vous vous préparez à un grand acte de justice, aujourd'hui que vous avez ordonné l'apparition de la vérité, dont la présence va bientôt faire tomber devant vos yeux cet édifice de calomnie élevé contre des hommes, qui, pendant plusieurs mois ont travaillé quinze heures par jour, à bien servir la patrie. Citoyens, justice, vérité, voilà ce que vous voulez; nous attendons de vous tous les moyens nécessaires à notre défense, vous ne nous priverez d'aucun; vous ne demandez pas de victimes. (*Toutes les voix, non, non.*) Les passions tuent, elles égorgent; mais vous, vous jugez avec sagesse & dans la balance de l'éternelle justice qui appartient au peuple dont vous êtes les représentans & que vous êtes dignes de représenter. Nous attendons cette justice avec la plus entière confiance. La persécution dont nous sommes l'objet ne nous a point fait reculer; nous en sommes glorieux, nous la méritons, & vous prononcerez quand les faits vous seront connus. Nous nous sommes

reposés dans la pureté de nos consciences, & nous n'avons jamais conçu d'inquiétudes en pensant qu'il falloit les dévoiler toutes entières à vos regards. Je demande que la convention décrète qu'il nous sera permis de faire imprimer notre mémoire justificatif.

Lorsque Collot a demandé la parole, on lui a dit d'aller à la tribune, & il s'y est rendu. Comme il quitoit sa place, Duhem s'est écrié : ils vont l'injurier. Duhem avoit tort ; la convention a entendu Collot avec ce calme, ce silence & cette attention qu'on doit toujours à des accusés qui se défendent.

Séance du 7 nivôse au soir.

Cette séance étoit destinée à la nomination, par le sort, de la commission décrétée le matin.

Un secrétaire commence la lecture de la loi du 8 brumaire. On l'interrompt presque aussitôt, en criant que cette loi est assez connue.

On alloit procéder à l'appel nominal, quand un membre a demandé la parole pour une motion d'ordre.

Le président consulte l'assemblée qui décrète qu'avant tout elle procédera à l'appel nominal.

Ce décret excite un grand tumulte dans une partie de la salle ; quelques voix crient : vous voulez nous assassiner.

Rhull s'élançe à la tribune, il dit que les lignes des troupes ennemies sur les bords du Rhin sont très-fortes. Il croit que l'explosion de l'arsenal de Landau peut être l'effet d'intelligences obtenues dans cette place, & rien, dit-il, ne peut mieux seconder les Autrichiens & les Prussiens que les dissensions intestines de la convention.

Rhull est bientôt interrompu : l'assemblée manifeste par ses murmures qu'elle ne se laissera pas détourner de l'objet qui doit l'occuper dans cette séance.

On insiste pourtant dans une partie de la salle pour que la parole soit conservée à Rhull. Un décret la lui ôte : ce décret est vivement applaudi par les tribunes. Une voix s'écrie : « Silence ! Isnard préside. »

Il s'élève de violens murmures ; on apostrophe les tribunes qui avoient applaudi ; Gaston se tourne vers ces tribunes & s'écrie : « Peuple, on t'assassine ! » — Le tumulte recommence.

On procède enfin à l'appel nominal.

Voici les noms des membres que le sort a désignés pour composer la commission qui examinera les dénonciations faites contre les quatre membres de l'assemblée à l'égard desquels les comités ont déclaré qu'il y avoit lieu à examen.

Sergent, Beauchamp, Bernard (de Saintes), Dubusque, Chénier, Viennet, Vasseur (de la Somme), Meyeres, Réal, Chevalier, Saladin, Johannot, Battelier, Lobinhez, Sauvé, Connars, Sieyes, Boutrou, Montaigu, Courtois, Thomas.

La séance s'est prolongée jusqu'à minuit.

Séance du 8 nivôse.

Bentabolle, après avoir exposé que des malveillans cherchent à abuser le peuple sur le décret par lequel l'assemblée a rapporté la loi du *maximum*, demande qu'il soit fait une instruction aux François sur cet objet. Décrété.

Les trois rédacteurs nommés sont Cambacérés, Johannot & Giraud.

Bailloul demande la liberté de David. Puisque les comités ont déclaré qu'il n'y avoit pas lieu à examen à son égard, dit l'opinant, c'est une conséquence naturelle de cette déclaration. — L'assemblée décrète que David sera sur-le-champ mis en liberté. — On demande que le décret porte aussi qu'il rentrera dans le sein de la convention. On observe que c'est de droit, & l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Merlin, de Douai, présente à la convention la loi que déjà elle avoit décrétée les 22 & 23 thermidor sur l'organisation du tribunal révolutionnaire, & qu'elle a rapportée depuis. — Le projet de loi est adopté à l'unanimité.

Tréillard cite la manière dont les questions ont été posées dans la fameuse affaire du comité révolutionnaire de Nantes : on a demandé si telle ou telle action avoit été commise dans des intentions criminelles & contre-révolutionnaires. Une action peut fort bien avoir été faite dans des intentions très-criminelles, & que ces intentions ne fussent pas contre-révolutionnaires : cependant, les jurés devant répondre oui ou non, ils sont quelquefois obligés de répondre négativement sur l'ensemble de la demande, quoique convaincus de la vérité d'une de ses parties. Tréillard demande donc qu'on ne puisse jamais poser de questions complexes.

Un autre membre voudroit que les jurés fussent obligés de prononcer sans désespérer & sans pouvoir communiquer avec personne ; il pense que ce seroit un sûr moyen de les mettre à l'abri des suggestions, des séductions & des intrigues.

Le comité de législation est chargé de faire un rapport sur ces deux propositions.

A l'instant où Merlin, de Douai, montoit à la tribune, Duhem demande la parole avant ou après son rapport pour une motion d'ordre qui intéressoit, dit-il, le salut public & la république démocratique.

L'assemblée avoit décrété que Duhem auroit la parole après Merlin ; il l'obtint en effet.

Nous voulons tous la république, dit Duhem ; oui, tous, tous, s'écrie-t-on, & l'assemblée se leve toute entiere aux cris répétés de *vive la république !*

Après avoir exposé que l'aristocratie & le royalisme osent encore nourrir de coupables espérances & tramer de perfides complots, Duhem dénonce un ouvrage intitulé *le Spectateur Français sous la tyrannie de Robespierre*.

Duhem lit un chapitre de cet ouvrage ; c'est un dialogue supposé entre l'auteur & un député : l'auteur y dit qu'il n'est pas sûr pour lui que le peuple français ait adopté une majorité de la république ; il propose un moyen pour la faire prononcer entre la république & la constitution de 1791.

Nous donnerons demain la vive discussion à laquelle cette dénonciation a donné lieu ; l'assemblée a vivement manifesté son horreur pour la royauté à plusieurs reprises & le comité de sûreté générale a annoncé que l'auteur de cet ouvrage étoit arrêté & seroit traduit au tribunal révolutionnaire.